

# 1. ARASEMENT PARTIEL D'UN SEUIL ET MAINTIEN EN EAU DE L'ANCIEN BRAS USINE SUR LA COMMUNE DE MONSURES

## ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE LA RIVIERE DE LA SELLE ET SES AFFLUENTS

### Enjeux et objectifs :

Inscrits dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de l'objectif national d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2027, ces travaux permettront d'aboutir au rétablissement de la continuité écologique de la Selle ou plus simplement de rendre au cours d'eau son état « naturel ». La présence d'ouvrages transversaux sur un cours d'eau (barrage, écluses, seuils...) crée des ruptures dans la continuité de la rivière. Ces ouvrages empêchent la libre circulation des poissons et retiennent les sédiments. La qualité écologique de l'eau s'en trouve dégradée, empêchant ainsi d'atteindre le bon état de l'eau fixé par la DCE.

### Actions mises en œuvre :

- Accompagnement par l'AMEVA sur la faisabilité du projet (concertation et négociation avec tous les acteurs du projet) pour aboutir à une étude finalisant les travaux et confiée à un bureau d'étude.
- Mise en place d'une pêche de sauvegarde sur le linéaire impacté par les travaux et inventaire de la population piscicole du cours d'eau.
- Arasement progressif du seuil (1.10 m de hauteur).
- Réalisation d'une recharge granulométrique à partir du seuil arasé permettant de compenser la vitesse de la pente devenue trop rapide pour que les petites espèces piscicoles puissent circuler.
- Evaluation des critères de validation du chantier (vitesse de l'eau, longueur de la lame d'eau...).
- Suivi régulier tant d'un point de vue écoulement que piscicole (avec le concours de la Fédération de Pêche de la Somme et de l'Ameva).



Evacuation des gravats démolis



Aménagement permettant la répartition des débits

Une vidéo reprenant le programme d'aménagement réalisé est disponible sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=4QuLrVJcnRE&t=17s>

### Partenaires du projet :

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le FEDER, l'AMEVA, la Fédération de Pêche de la Somme.

## 2. RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ HYDRO-ÉCOLOGIQUE SUR LA RIVIÈRE DES EVOISSONS AU DROIT DU MOULIN DE LAHAYE SAINT-ROMAIN

### Enjeux et objectifs :

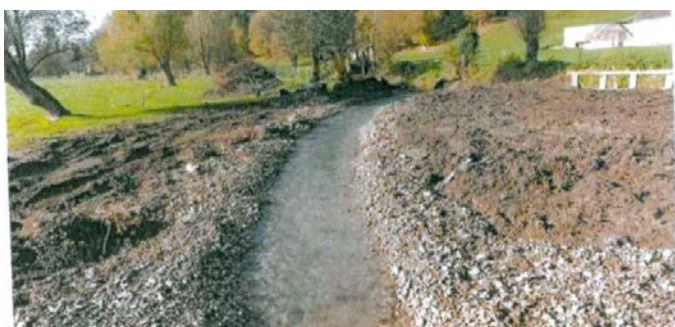
Inscrits dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de l'objectif national d'atteinte du bon état des masses d'eau d'ici 2027, ces travaux permettront de mettre en conformité les ouvrages présents sur le linéaire de la rivière des Evoissons. L'aménagement d'une rivière de contournement au droit du moulin de Lahaye Saint Martin permettra de décloisonner 4 kms de cours d'eau et d'apporter une plus-value à la biodiversité.

### Actions mises en œuvre :

- Accompagnement par l'AMEVA sur la faisabilité du projet (concertation et négociation longue avec le propriétaire du moulin et les acteurs du projet) pour aboutir à une étude finalisant les travaux et confiée à un bureau d'étude.
- Mise en place d'une pêche de sauvegarde sur le linéaire impacté par les travaux et mise à sec du bras de dérivation.
- Réalisation d'une recharge granulométrique à partir du seuil arasé permettant de rectifier le dénivelé et d'arriver au pourcentage de pente exigé.
- Installation de 3 zones de repos sur le bras de contournement pour que les espèces piscicoles puissent remonter le cours d'eau nouvellement aménagé.
- Mise en eau (avec plusieurs ajustements).

Des actions d'entretien du cours d'eau fondées sur l'enlèvement d'embâcles, le fauchage et l'abattage sont effectuées régulièrement tout au long de l'année pour permettre la libre circulation de l'eau.

En matière de communication sur le projet, une vidéo a été réalisée pour présenter le programme d'aménagement. Elle est disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=4QuLrVJcnRE>



Mise en eau du bras de dérivation



Entretien courant effectué par l'Asa sur la vallée de la Selle et de ses affluents

### Partenaires du projet :

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le FEDER, l'AMEVA, la Fédération de Pêche de la Somme.

### L'avis du jury :

**Pour le premier projet**, le jury a salué la grande pédagogie dont a fait preuve le candidat auprès des propriétaires afin de leur expliquer le bénéfice de l'action de restauration de la continuité en les rassurant sur le fait que le bâti des ouvrages pouvait être conservé.

Le jury a également souligné les économies financières réalisées lors des achats locaux de granulats notamment et la bonne coordination de l'équipe dédiée au projet.

**Pour le second projet**, le jury a salué l'ambition de l'association en termes de recherches de solutions efficaces pour restaurer les milieux aquatiques tout en respectant la préservation d'un patrimoine non négligeables pouvant être valorisé notamment à l'occasion des journées du patrimoine.

Le jury a souligné également l'effort réalisé par l'association pour communiquer largement à travers les réseaux sociaux pour présenter le projet et susciter l'envie d'autres structures.